

# ADMISSIBILITÉ DES STAGIAIRES

Le ou la stagiaire doit être :

- inscrit(e) à un programme de formation de niveau professionnel, collégial ou universitaire d'un établissement d'enseignement canadien accrédité (centre de formation professionnelle, cégep, collège ou université) comportant la réalisation d'une expérience d'AIT obligatoire ou optionnelle ;
- citoyen(e) canadien(e), résident(e) permanent(e) ou avoir le statut de réfugié(e) au titre de la loi ;
- légalement autorisé(e) à travailler au Canada en vertu des lois et des règlements de la province ou du territoire où il réside.